

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

1, rue Carbonnar
88100 Saint-Dié-des-Vosges
Tél. : 03 29 52 65 56
Mail : contact@ca-saintdie.fr

ARRÊTÉ N° 28/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION et DE SIGNATURE
À Mme Caroline PRIVAT MATTIONI, 6^{ème} VICE-PRÉSIDENTE
Déléguée à la Santé

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-9,
VU la séance d'installation du Conseil communautaire du 11 juillet 2020, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Vice-Présidents,
VU la délibération du 11 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président,
Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité intercommunale, le Président peut,
sous sa responsabilité, donner délégation de fonction et de signature aux Vice-Présidents,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Caroline PRIVAT MATTIONI, Vice-Présidente, est déléguée à la Santé au sein de la
Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 2 : Délégation de fonction est donnée à Mme Caroline PRIVAT MATTIONI, Vice-Présidente,
dans le domaine de la Santé.

La délégation de fonction concerne :

1) Santé :

- Le développement des politiques de santé publique ;
- Suivre l'activité et les projets de maisons de santé ;
- Le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Le suivi des plans régionaux en faveur de la Santé.

Article 3 : Les actes signés au titre de l'article 2 devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la
délégation.

Article 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le
présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans
un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-
Vosges est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, publié au
recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-
Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges et au comptable public.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges le 11 juillet 2020
Le Président



David VALENCE